

# Pour une éducation **A** et **DANS** la nature

## ----- **RÈGLEMENT** -----

### Le contexte

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'initier les élèves, tout au long de leur parcours d'éducation, à une dimension élargie de la citoyenneté.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes ont signé une convention pluriannuelle de partenariat, formalisant la mise en œuvre d'actions communes en matière d'EDD. Tous les deux ans depuis 2014, un appel à projet conjoint permet de faire émerger des projets innovants et de créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement et les associations de protection de l'environnement.

Le présent document concerne l'appel à projets conjoint de la DREAL Bretagne et du Rectorat de l'académie de Rennes, en matière d'accompagnement d'établissements d'enseignement par des associations du territoire. Celui-ci porte pour l'année 2022 sur l'éducation **à** et **dans** la nature.

Il comprend :

- 1- Les bénéficiaires
- 2- Les actions finançables et les cibles thématiques prioritaires
- 3- La sélection des projets
- 4- Les modalités de dépôt des dossiers.
- 5- Les modalités d'examen des dossiers

Les coordonnées de référents de l'Éducation Nationale

Les liens utiles

et 2 annexes :

Annexe 1 : Coordonnées et liens utiles

Annexe 2 : Le cadre de fiche de présentation du projet.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au  
vendredi 1er avril 2022 à 12 h**

Les demandes parvenant postérieurement à la date limite de dépôt ne seront instruites que si des crédits restent disponibles.

# 1 - Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations de type Loi 1901 à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et dont le siège social est implanté en Bretagne. Le présent appel à projets concerne les associations à compétences environnementales et éducatives, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable, dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

Plusieurs associations peuvent intervenir de concert auprès d'un même établissement de façon complémentaire, selon leurs domaines de compétence. Elles devront alors présenter chacune une demande de subventions ou désigner l'une d'entre elles comme pilote du projet.

## 2 - Les actions finançables et les priorités 2022

Cet appel à projets vise à soutenir la mise en place d'une démarche de pédagogie active auprès d'élèves de cycle 1 et 2, s'appuyant sur un **contact direct** des enfants avec la nature. Ce contact avec la nature sera hebdomadaire dans l'idéal et au minimum bimensuel. Il s'agit de permettre à l'enfant de découvrir par lui-même, en utilisant la nature comme support d'apprentissage des matières académiques et de permettre, in fine, à ou aux enseignant.e.s de pratiquer l'école dehors en toute autonomie.

### 2.1 : L'objectif :

Le syndrome du manque de nature (*nature-déficit disorder*) a été mis en lumière par un journaliste américain, Richard Louv : Lors d'une enquête sur l'enfance aux états-unis, il observe que la relation entre les hommes et la nature s'est profondément modifiée et qu'en l'espace d'une génération, les troubles de la santé, physiques et psychiques se sont multipliés.

De nombreuses recherches récentes montrent les bénéfices de la classe dehors, sur la motivation des élèves et des professeurs mais aussi sur les résultats scolaires : renforcement du langage, meilleure maîtrise des concepts en mathématiques et en sciences, plus grande capacité de communiquer, développement de la coopération au sein de la classe,... La prise de conscience de notre lien à la nature est également un préalable au développement de la conscience écologique.

Pour autant, il est difficile pour les enseignant.e.s de se lancer seuls dans une démarche d'école dehors : ils s'interrogent, à juste titre, sur les risques d'accidents, les normes d'encadrement, le matériel à emporter, la météo, le regard des parents, des collègues...

L'objectif du présent projet est de promouvoir les pratiques éducatives régulières dans la nature, afin de :

- renouer le contact des enfants avec le milieu naturel, améliorer leur santé et leur bien-être, observer les progrès accomplis au regard des capacités psychomotrices, du développement émotionnel, de la concentration, de l'autonomie et de la confiance en soi, des capacités d'initiative, de créativité, de coopération...
- améliorer le climat de la classe,
- permettre aux enseignant.e.s de disposer d'outils méthodologiques et d'un socle de connaissances naturalistes et d'expériences facilitant le partage avec les élèves et les réponses à leurs interrogations, qu'ils pourront par la suite réutiliser et transmettre,
- lever les freins et les difficultés de mise en place de l'école dehors par une aide à l'organisation des sorties, à l'utilisation de supports pédagogiques et à l'acquisition de connaissances,
- par la suite, permettre à d'autres enseignant.e.s de s'appuyer sur cette expérimentation pour disposer de ressources adaptées et réaliser leur propre expérience

## 2.2 : Calendrier :

Ce projet sera conduit selon plusieurs phases :

### **a- Phase de préfiguration** (de janvier à mars, en amont du dépôt du dossier de candidature) :

- Identification des écoles partenaires et prise de contact avec le.s enseignant.e.s (possibilité de prendre contact avec le référent Éducation Nationale : coordonnées en fin de cahier des charges) ;
- Repérage et choix du ou des lieu(x) de nature, si possible à moins de 20 mn à pied de l'établissement ;(bois ou forêt, prairie ou clairière, bosquet, ruisseau, parc urbain.) ; Dans le cas où la configuration des lieux le permet, un projet dans l'enceinte de l'établissement (parc, cour, coin nature...) est également envisageable.
- Préparation des grandes lignes du programme d'action ;
- **Rédaction et dépôt du dossier de candidature (Cerfa + fiche de présentation du projet).**

***Une commission de sélection des projets Rectorat-DREAL se réunira courant avril***

### **b- Phase de préparation** : mai-juillet 2022

- Programmation des jours de sortie et des temps de préparation : Pendant l'année scolaire, dans l'idéal, la classe sera organisée en extérieur une demi-journée par semaine. Le programme d'action devra prévoir au minimum 10 séances accompagnées par l'association et 10 séances préparées avec l'association mais non accompagnées.
- Identification des apports pédagogiques possibles et préparation matérielle du projet : le programme devra prévoir des temps de jeu libre en alternance avec les apprentissages disciplinaires et naturalistes, pendant lesquelles les enfants pourront jouer et explorer librement l'environnement.
- Identification des éventuels acteurs à associer au projet : les sorties seront majoritairement réalisées sur le site choisi conjointement, mais pourront se dérouler dans un autre lieu, avec d'autres acteurs du domaine de la nature.
- Information de la collectivité locale : que le terrain choisi soit public ou non, la municipalité sera informée du projet de l'école et pourra s'impliquer si elle le souhaite.

### **c- Phase de mise en œuvre** : septembre 2022 à juillet 2023

Une communication auprès des parents sera faite en début d'année scolaire, pour expliquer la démarche, les bienfaits des sorties pour les enfants en lien avec les apprentissages référencés dans les programmes officiels, et pour qu'ils puissent anticiper et prévoir des tenues vestimentaires adaptées. L'association pourra par exemple être présente lors de la réunion de rentrée, pour rassurer les parents, répondre à leurs questions, envisager les possibilités d'implication des familles dans le projet.

Lors des séances dans la nature, l'association et les enseignant.e.s veilleront à noter les principales observations sur le comportement des enfants, les progrès constatés (compétences transversales et disciplinaires) à la fois lors des sorties, mais également de retour en classe (comportements individuels, sociabilité, psychomotricité, langage, créativité... selon les objectifs opérationnels choisis), les découvertes spontanées et les retours des enfants. Des prises de vues régulières et traces écrites adaptées faciliteront la phase de restitution.

### **d- Phase de restitution et évaluation** : juillet-septembre 2023

- Transmission des livrables à la DREAL et au Rectorat (cf. 2.3 : rapport méthodologique et vidéo)
- Transmission du Cerfa bilan financier à la DREAL
- Information de la collectivité et des familles sur le bilan de l'expérimentation.

### 2.3 : Livrables attendus :

- Une **vidéo amateur**, format court (3 à 5 mn maximum) présentant les parties prenantes, la démarche mise en œuvre (méthodologie déployée, outils pédagogiques utilisés), le bilan de l'expérimentation et les éventuelles propositions d'amélioration.

La vidéo devra faire ressortir autant que possible le retour des élèves (leurs découvertes, leurs ressentis...) et de.s l'enseignant.e.s (sur le climat de classe, les progressions des élèves, son expertise pédagogique sur le projet...)

- L'association produira également un **rapport méthodologique** synthétique illustré présentant (format pdf) :

- x les parties prenantes du projet, les acteurs éventuellement rencontrés (élu, propriétaire du terrain, bassin versant, autres associations...)
- x les étapes de la mise en œuvre du projet, en précisant les méthodes utilisées à chaque étape, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, la communication conduite autour du projet,
- x des extraits littéraux de paroles des acteurs du projet, et en particulier des élèves,
- x l'intérêt pédagogique de la démarche du point de vue des différents acteurs et les liens avec les programmes scolaires
- x une rubrique « Si c'était à refaire... » exposant les points forts et les points d'amélioration de cette expérience.
- x Les suites envisagées (par l'association et par le.s enseignant.e.s)

- Une ou plusieurs fiche(s) descriptive(s) d'activité(s) pédagogique(s) (ex : repérage dans l'espace / lecture de paysage, caractéristiques du monde du vivant, ses interactions sa diversité...)

Ces 3 supports (vidéo, rapport méthodologique et fiche d'activité) seront transmis par Internet et pourront être publiés sur le site internet de la DREAL et du Rectorat, afin de partager cette expérience. Les auteurs de la vidéo s'assureront que les prises de vues respectent le droit à l'image.

### 2.5 : Soutien et accompagnement :

Les référents de la DREAL Bretagne et du Rectorat de l'académie de Rennes sont à la disposition des associations retenues, tant en phase de préparation du projet avec le ou les enseignant.e.s qu'en phase de mise en œuvre.

À minima, deux réunions téléphoniques de suivi des projets seront réalisées entre l'association portant le projet et les référents de la DREAL et du Rectorat. La première sera l'occasion de présenter le projet préparé avant le démarrage effectif de celui-ci, et la seconde sera l'occasion de présenter les résultats obtenus à la fin de celui-ci.

Des réunions d'échanges entre les porteurs de projets, le.s enseignant.e.s, le Rectorat et la DREAL pourront être programmées dans le courant de l'année scolaire.

### 2.6 : Sont exclus de l'appel à projets :

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé ...
- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc), et l'acquisition de matériel non pédagogique ou représentant la majorité de la subvention demandée,
- les actions financées par ailleurs par le Ministère ou la DREAL
- les projets incomplets ou transmis hors délai.

## 3 - La sélection des projets

Dans le cadre de cet appel à projets, la DREAL Bretagne et le Rectorat seront particulièrement attentifs :

- > à la transmission de méthode et outil permettant aux enseignant.e.s d'être parfaitement autonome dans l'organisation de futures sessions d'école dehors,
- > à la qualité et à la diversité du partenariat, envisagé (établissement, collectivité, associations, autres acteurs du territoire )
- > aux actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements;
- > au rayonnement de cette action dans et hors l'école.

**Un comité de suivi des projets sera mis en place par la DREAL et le Rectorat.**

**Un bilan financier de l'action devra être remis par l'association au plus tard le 30 juin 2023 (cerfa n°15059\*2 :<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180> ).**

## 4 - Les modalités de dépôt des candidatures

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier : Cerfa + fiche de présentation du projet (annexe 3).

Les demandes doivent être renseignées sur le formulaire unique CERFA n° 12156\*05, disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. (Attention le formulaire est régulièrement actualisé. Il est conseillé de télécharger la version en ligne).

Vous pouvez vous appuyer sur la notice explicative CERFA n° 51781, qui précise également les pièces à joindre à votre candidature :

- un courrier de demande officiel du représentant légal de l'association ;
- le formulaire CERFA n°12156 dûment complété (l'attestation sur l'honneur annexée en fin du dossier de candidature devra être dûment **remplie, datée et signée** par le représentant légal de l'association) ;
- la fiche de présentation du projet complétée (annexe 3)
- le budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement devront être complétés, ainsi que le budget prévisionnel 2020 de l'association ;
- le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- **un RIB** de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;
- une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- le bilan des actions financées par la DREAL en 2020 et 2021, le cas échéant

**Le dossier complet doit être envoyé sous format informatique à :  
[coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)**

## 5 - Les modalités d'examen des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée mi-avril 2022, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. Une commission d'attribution se réunira 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril pour étudier l'ensemble des dossiers déposés. Les décisions de financement seront communiquées en mai 2022.

Les montants des aides accordées par la commission seront définis en fonction de l'enveloppe de crédits disponibles, des budgets présentés au dossier CERFA de candidature et de l'importance de l'action. A titre indicatif, ils se situent généralement dans une fourchette comprise entre 3 000 et 5 000 €. Selon la nature et l'ampleur du projet présenté, la subvention accordée pourra aller au-delà de cette fourchette.

## **ANNEXE 1 :**

### **COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES DÉPARTEMENTS**

Dans leur phase de préfiguration, les associations intéressées pourront prendre contact avec ces référents dans le cas où elles n'auraient pas établi un contact direct avec un établissement scolaire intéressé.

#### **Côtes d'Armor :**

- Sylvie Le Guennec, Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription St Brieuc Ouest : Sylvie.Le-Guennec@ac-rennes.fr
- Guillaume Le Cam, professeur relais EDD 2nd degré : Guillaume.Le-Cam1@ac-rennes.fr

#### **Finistère :**

- Dominique Doreau, Inspecteur de l'Éducation nationale Circonscription de Quimper Sud : Dominique.Doreau@ac-rennes.fr
- Julien Bouzeloc, professeur relais EDD 2nd degré : julien.bouzeloc@ac-rennes.fr

#### **Ille-et-Vilaine :**

- Alain Landeau, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Rennes-Est : Alain.Landeau@ac-rennes.fr
- Stéphanie Didot, professeur relais EDD 2nd degré : stephanie.didot@ac-rennes.fr

#### **Morbihan :**

- Jean-René Léandri, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Les Rives de Vilaine : jean-rene.leandri@ac-rennes.fr
- Aline Boulc'h, professeur relais EDD 2nd degré : Aline.Boulc-H@ac-rennes.fr

### **LES LIENS UTILES :**

[HTTPS://FRENE.ORG/](https://FRENE.ORG/)

[HTTP://WWW.REEB.ASSO.FR/SPIP.PHP?PAGE=ARTICLE&ID\\_ARTICLE=843](http://WWW.REEB.ASSO.FR/SPIP.PHP?PAGE=ARTICLE&ID_ARTICLE=843)

[HTTPS://WWW.CAHIERS-PEDAGOGIQUES.COM/POUR-UN-RETOUR-EN-CLASSE-DEHORS/](https://WWW.CAHIERS-PEDAGOGIQUES.COM/POUR-UN-RETOUR-EN-CLASSE-DEHORS/)

[HTTPS://WWW.VOUSNOUSILS.FR/2020/05/28/ECOLE-EN-PLEIN-AIR-UNE-SOLUTION-POUR-ACCUEILLIR-PLUS-DELEVES-632077](https://WWW.VOUSNOUSILS.FR/2020/05/28/ECOLE-EN-PLEIN-AIR-UNE-SOLUTION-POUR-ACCUEILLIR-PLUS-DELEVES-632077)

[HTTPS://TOUSDEHORS.BE](https://TOUSDEHORS.BE)

### **LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :**

“Besoin de nature”, L. Espinassous, ed. Hesse, 2014;

“Perdus sans la nature”, Fr. Cardinal, ed Québec Amérique, 2010;

“Les enfants des bois”, S. Wauquiez, ed. Book on Demand, 2008.

# Pour une éducation **A** et **DANS** la nature

## ----- ANNEXE 1 -----

### Fiche de présentation du projet

**Nom de l'association :**

Nom du référent de l'association en charge du projet

Coordonnées du référent de l'association :

mail :

tel :

**Nom de l'établissement scolaire :**

Adresse :

Nom de.s enseignant.e.s référent.e.s :

Adresse mail :

Classe(s) accompagnée(s) et nombre d'élèves (prévisionnel)

**Description du projet :**

**Autres acteurs susceptibles d'être associés au projet :**

**Nombre de rencontres envisagées pour le portage de l'action :**

- Phase préparation :

- Phase mise en œuvre :